

STOP à l'ODR sur PARC !

Bonjour à toutes et à tous,

La CFTC a alerté la direction en date du 19 juillet 2022 sur l'incompréhension face à la mise en place d'une ODR sur les renouvellements mobiles.

A l'heure où SFR voit ses clients fuir à destination des autres opérateurs pour des raisons de baisse de Qualité du service client, de mauvaise image de son réseau, de ses techniciens, elle ajoute cette ODR qui va exclure des bons clients à faible pouvoir d'achat et complexifier la tâche des magasins pour atteindre leurs objectifs de RM.

ODR : Offre de Remboursement, donc OUI le client sera remboursé dans un délai de 8 semaines MAIS quel est intérêt pour nos clients ??

La fidélité chez SFR n'est plus récompensée, pire, les clients les moins riches ne pourront plus changer de téléphone faute de moyens...

Cette ODR avait initialement été mise en place pour nos nouveaux clients afin de limiter les fraudes sur les ouvertures de ligne et permettait d'avoir un argument de fidélisation des clients au bout des 24 mois au moment du RM car ils n'avaient plus cette démarche de remboursement à faire.

La direction, par cette décision va encore rendre plus difficile la réalisation de nos objectifs de vente et augmente le churn de clients déjà exceptionnellement haut par rapport à la concurrence.

La CFTC demande à la direction de revoir cette décision très rapidement afin de ne pas être surprise des résiliations à venir de la part de nos clients

CFTC-SFRD@SFR.COM

Vos élus restent mobilisés dans toute la France pour vous accompagner, répondre à vos interrogations.

Leader sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à nous contacter par Instagram, Facebook, twitter ou sur la nouvelle application mobile cftc-sfrd disponible sur Apple et Android

CFTC, A VOS COTES, PARTOUT, TOUT LE TEMPS !!!





Fédération CFTC Media+

100 avenue de Stalingrad
94800 Villejuif
01 43 90 21 81
tresorerie@cftcmediaplus.fr

Cadre réservé au service

Inaric
Syndicat
Date de saisie
Montant Prélèvement Mens/Trim
Date 1^{er} prélèvement

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

NOM Prénom

Date de naissance / / Ville Département Pays

Adresse domicile : Escalier Bâtiment n° Voie

Lieu-dit Code postal Ville

Téléphone portable Téléphone fixe

Courriel

déclare adhérer à la CFTC à la date du : / /202...

Nom de l'entreprise : SFR / Etablissement :

Adresse établissement :

Département du lieu de travail : Profession :

Actif Retraité Cadre Chômeur

Temps partiel % Salaire net mensuel €

Le montant mensuel de la cotisation est égal à 0,61% du salaire net mensuel pour un temps complet et sous réserve d'application du minimum confédéral. La cotisation donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% de son montant.

Signature Prélèvement mensuel des cotisations

Votre adhésion ne sera effective que lorsque vous aurez répondu au message que la CFTC enverra sur la boîte mail que vous avez indiquée

Fournir un RIB



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFTC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFTC.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Identifiant créancier SEPA FR56ZZZ391561 Référence unique de mandat n° INARIC :
Code IBAN du compte crédité (créancier) : FR 76 1548 9048 1900 0764 2660 190 BIC : CMCIFR2A

Débiteur	Créancier
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>	Fédération CFTC Media+
Adresse <input type="text"/>	100 avenue de Stalingrad
Code postal <input type="text"/> Ville <input type="text"/>	94800 Villejuif

IBAN

BIC

Prélèvement récurrent

Fait à le / /202....

Signature